

Projet de parc agrivoltaïque de Coulonges-Cohan - PC 002 220 23 M0005, 6, 7 & 8 - synthèse des éléments de réponse aux observations de la MRAE

	Recommandations MRAE	Élément de réponse	EIE et RNT EIE	Annexe - Volet naturel (PC11d)	Annexe - Volet paysager (PC11c)
1	L'autorité environnementale recommande d'évaluer les impacts du tracé de raccordement envisagé sur les milieux naturels et, au vu du tracé définitif du raccordement et des impacts cumulés des autres projets de la « Grappe du Tardenois », d'examiner la nécessité d'actualiser l'évaluation des impacts en particulier si des espaces à enjeu sont impactés par les travaux de raccordement et/ou si des créations de lignes aériennes sont nécessaires.	Intégration des éléments issus de l'étude des milieux naturels sur les raccordements pour les quatre projets portés par European Energy réalisée par CERA Environnement	EIE pages 263-264-265		
2	L'autorité environnementale recommande de compléter le résumé non technique de cartes de localisation des enjeux environnementaux par rapport au projet, de présenter les principales données du bilan carbone du projet, d'actualiser le résumé après modification de l'étude d'impact et notamment la réévaluation des enjeux et des impacts sur le paysage et en phase travaux.	Carte de l'implantation vis-à-vis du PPRicb ajoutée ; Carte des zones de visibilité du projet à l'échelle de l'AER ajoutée ; Cartes des enjeux écologiques et des habitats naturels ajoutées ; Carte des enjeux liés au milieu humain par rapport au projet ajoutée.	RNT EIE pages 48, 57, 70, 71 et 81		
		Ajout du paragraphe 4-8 "Le bilan carbone du parc agrivoltaïque"	RNT EIE pages 40 à 42		
		Ajout d'un paragraphe sur l'étude des milieux naturels sur le tracé du raccordement externe	RNT EIE page 37		
		Ajout des éléments de conception du projet vis-à-vis du PPRicb	RNT EIE pages 46 et 47		
		Actualisation de la carte de localisation des photomontages et des photomontages ; Ajout du photomontage n°10 ; Mise à jour du tableau de synthèse du milieu paysager.	RNT EIE pages 60 à 65		pages 51, 53, 55, 62, 68 à 72, 75 et 77
	Mise à jour des mesures du milieu naturel ; Mise à jour du tableau de synthèse du milieu naturel.	RNT EIE pages 75 à 78	page 136		
3	L'autorité environnementale recommande : • de présenter des photomontages selon la méthodologie présentée dans le guide de l'étude d'impact ministériel pour les installations photovoltaïques au sol, en considérant également les configurations les plus pénalisantes en matière d'insertion paysagère (feuilles tombées, terrains fauchés) ; • de compléter les photomontages depuis le château de Nesle, son donjon et les abords immédiats du château et de son donjon au nord-est ; • de revoir l'analyse des impacts et d'étudier le cas échéant des mesures complémentaires d'évitement et de réduction, en se réinterrogeant sur l'implantation du projet si besoin.	Intégration des modifications effectuées dans l'étude paysagère	EIE pages 325 à 337 et 340		pages 53, 55, 62, 68 à 72, 75 et 77
4	L'autorité environnementale recommande de prévoir une mesure en phase chantier pour lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes.	Ajout de la mesure A1 intégrée depuis l'étude écologique	EIE page 359	pages 133-134	
5	L'autorité environnementale recommande de préciser la mesure R1 concernant le choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux, en dehors de la période de nidification des oiseaux au vu de la durée estimée du chantier.	Ajout d'un planning prévisionnel de construction du parc	EIE pages 354-355		
6	L'autorité environnementale recommande de préciser la position des panneaux la nuit afin de limiter les impacts potentiels sur les chauves-souris.	Ajout de la mesure R6 intégrée depuis l'étude écologique	EIE page 358	page 132	
7	L'autorité environnementale recommande de compléter l'évaluation des incidences sur le site Natura 2000 par l'analyse des incidences sur le site FR 2200401 « Domaine de Verdilly » en se basant sur l'aire d'évaluation spécifique des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet.	Ajout des éléments concernant les sites Natura 2000 intégrés depuis l'étude écologique	EIE pages 365-366	pages 142 à 143	
8	L'autorité environnementale recommande de compléter le dossier par une démonstration et justification d'une prise en compte des risques et une non aggravation des risques concernés par les inondations et coulées de boues.	Intégration d'éléments contenus dans le document "Coulonges - compléments sur PPRicb"	EIE pages 308-309		
9	L'autorité environnementale recommande de préciser et détailler les mesures permettant d'éviter la pollution des eaux superficielles et souterraines en indiquant notamment les mesures prises en cas de pollution accidentelle (procédure à suivre), l'équipement des engins de chantier qui devront être équipés de kit antipollution et les moyens envisagés pour lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes.	Intégration d'éléments contenus dans le document "Coulonges - éléments sur mesures antipollution"	EIE pages 294-295		
10	L'autorité environnementale recommande de tenir compte de l'origine des panneaux dans le calcul d'émissions de gaz à effet de serre présenté et de justifier que le projet retenu est celui permettant une empreinte carbone la plus faible possible en s'appuyant sur le guide du ministère.	Création de la partie b dans le chapitre E intitulée "Le bilan carbone du parc agrivoltaïque" avec intégration des éléments contenus dans le document "Coulonges - éléments sur Bilan Carbone - V1"	EIE pages 281 à 285		